

## CTE de LA DASES <br> dU 15 MARS 2018



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Chers collègues, bonjour,
Pour la CFDT, il est bien regrettable qu'il n'y ait pas d'élu présent à cette instance. Cela participe malheureusement à la mise à l'écart des agents du titre IV de notre direction!
Effectivement, les personnels des établissements départementaux sont trop souvent ignorés par la DRH, par la Maire de Paris et ses adjoints: nous en avons l'exemple avec le fait que la DRH refuse d'organiser leurs élections professionnelles!
Alors, quitte à vous entendre dire que nous sommes dans la défiance, oui, nous irons rencontrer les élus sur le sujet qui nous préoccupe particulièrement: le devenir des CEFP et particulièrement celui du CEFP d'Alembert!
Car ce sont eux qui ont approuvé et validé la fusion avec Annet sur Marne et la restructuration qui allait avec!
Nous irons leur dire :
$\checkmark$ que ce centre fonctionne malgré les mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents comme pour les jeunes,
$\checkmark$ qu'il donne satisfaction et d'excellents résultats (et des associations nous l'envient,
$\checkmark$ qu'il offre ces places d'hébergement tant recherchées par les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance ...
$\checkmark$ et il n'est pas éloigné de Paris!
Vous l'aurez compris, la CFDT n'est pas prête à entendre encore une fois tous les mensonges qui nous ont été dits pour justifier la fermeture de Pontourny !
Nous n'y voyons qu'une opération d'économie budgétaire que la Mairie de Paris veut réaliser au détriment des jeunes confiés à l'ASE de Paris et ce malgré les annonces de Grande Cause, de Lutte contre la Grande Exclusion, d'action envers les MIE, et de schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance!
Nous le ferons savoir : la CFDT dit NON à la fermeture du CEFP d'Alembert!
Mais cela ne vous dédouane pas de vos obligations de Directrice adjointe de la DASES vis à vis des agents!
Alors, la CFDT vous demande, par respect des personnels de ce centre :
$\checkmark$ de convoquer un CHSCT extraordinaire sur site,
$\checkmark$ d'effectuer rapidement les travaux identifiés comme urgents,
$\checkmark$ de fournir aux organisations syndicales et aux agents, un calendrier précis des opérations
$\checkmark$ de communiquer toutes les semaines avec les agents de l'établissement
$\checkmark$ de prendre en compte les conséquences de vos annonces et les risques psychosociaux qui en découlent en organisant l'intervention d'un psychologue du travail sur place.
Je vous remercie


[^0]
[^0]:    Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS
    䀂 $0149966810 \quad$ E-mail:spp.cfot@paris.fr
    Web: cfdtintercospp.fr

